

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN

Séance du 19 octobre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
11 octobre 2022

Date d'affichage
21 octobre 2022

Objet de la délibération :

**Convention avec l'Office des Sports de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain JOANNOT, troisième adjoint au Maire, en charge des relations avec les associations qui expose que comme chaque année, l'Office des Sports de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM met à disposition de la commune un animateur pour une heure par semaine afin d'assurer des activités sportives auprès des enfants. En échange de ce service, l'utilisateur s'engage à assurer le règlement à l'Office des Sports de la somme due. Il est demandé une cotisation de 1,90 € par habitant (457 = population légale), soit 868,30 €.

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture et publication  
ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la participation communale à hauteur de 868,30 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

**Le Maire, Philippe LE JONCOUR**

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 19 octobre 2022.